Bulletin d'Adhésion

2024

Nous vous rappelons que cette cotisation est déductible des revenus fonciers
sauf si vous avez opté pour le micro foncier.

Nom Prénom : .....

Adresse : .....

Commune déléguée : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Communes où sont situées vos terres	Superficie en hectares
Superficie totale déclarée	

i **Une assurance responsabilité civile et défense recours** est comprise dans la cotisation. Il est donc **important** de mentionner la surface exacte (ou arrondie à l'unité supérieure) de vos terres. Toute surface minorant **la surface réelle** entrainera une déchéance pure et simple du contrat.

Si vous possédez	Part fixe	Montant dû pour les superficies entre 20 et 200 ha	Montant dû pour les hectares au-delà de 200 ha	Total
Moins de 20 ha	62 € =			
Entre 20 ha et 200 ha	62 €	+ ha x 0,80 € =		
Plus de 200 ha	62 €	+ 144,00 €	+ ha x 0,20 € =	

Cotisation de soutien : 50 € -100 € -200 € - et pourquoi pas plus pour le soutien de la cause

TOTAL REGLEMENT

A retourner au SYNDICAT DE LA PROPRIETE PRIVEE RURALE DE MAINE ET LOIRE

Chèque à l'ordre du SDPPR du Maine et Loire
Ou virement sur Sdppr 49 Iban : FR76 1790 6000 3200 7014 5900 154 Bic : AGRIFRPP879
sans oublier d'indiquer votre nom lors du règlement

SYNDICAT DE LA PROPRIETE PRIVEE RURALE DE MAINE ET LOIRE
Maison de la Forêt – 120, route de treillebois – 49610 St Melaine sur Aubance
Mail : sdppr.49@wanadoo.fr – tél : 02.41.33.96.18